

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 25 février 2020

Président : METE Orhan (excusé).

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : J. CHARLES - J. VELOSO.

Excusé : AMARI A.

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICENT EN D1 ET D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la FMI de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà

passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

DESIGNATIONS ADULTES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivant :

Désignations D1 – D2 – A A District et Ligue - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44-
Mail FARKAS Léo : designation.isere@gmail.com

Désignations D3 – D4 – D5 – Foot entreprise, féminines district et ligue-
NASRI Riad -06-17-14-62-03
Mail NASRI Riad : designation2.isere@gmail.com

RAPPEL AUX ARBITRES (à prendre en compte impérativement)

Suite à la mise en place de l'application automatisée concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF, 3 semaines avant la date. Sanctions si récidive du non-respect de cette obligation.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres / Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : Fiche navette, pris note, transmis au responsable pour suite à donner.

COMMISSION FOOT ENTREPRISES : Fiche navette, pris note, transmis au responsable pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

FC CHIRENS : demande arbitre match U15 D3 PE du 14/03/2020, FORMAFoot / CHIRENS 2, transmis au responsable désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

ASJF DOMENE : demande délégué et arbitre pour les rencontres suivantes :
Catégorie D5 PA – SUD ISERE 2 / ASJF DOMENE 2 du 08/03/2020.
Catégorie D5 PA – SUSVILLE MATHESINE 2 / ASJF DOMENE 2 du 05/04/2020.
Transmis au désignateur, concerne aussi la commission des Délégations.

FC SEYSSINS : rapport de match, pris note.

FC CVL 38 : problèmes d'arbitrage match féminines à 8 D2 PC, votre courrier ne nous donne pas d'éléments probants sur les problèmes rencontrés lors du match pour la récusation de l'arbitre, transmis néanmoins au responsable concerné pour suite à donner.

FC VIRIEU –VALONDRAS : absence arbitre match D3 PC du 23/02/2020 VIRIEU VALONDRAS / MOS 3R (vous nous dites indisponibilité le matin du match) transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

FERKANE Ahmed : envoi de son certificat médical pour indisponibilité de 3 mois.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.